

Une autre vie s'invente ici

# Territoires urbains et Parcs naturels régionaux



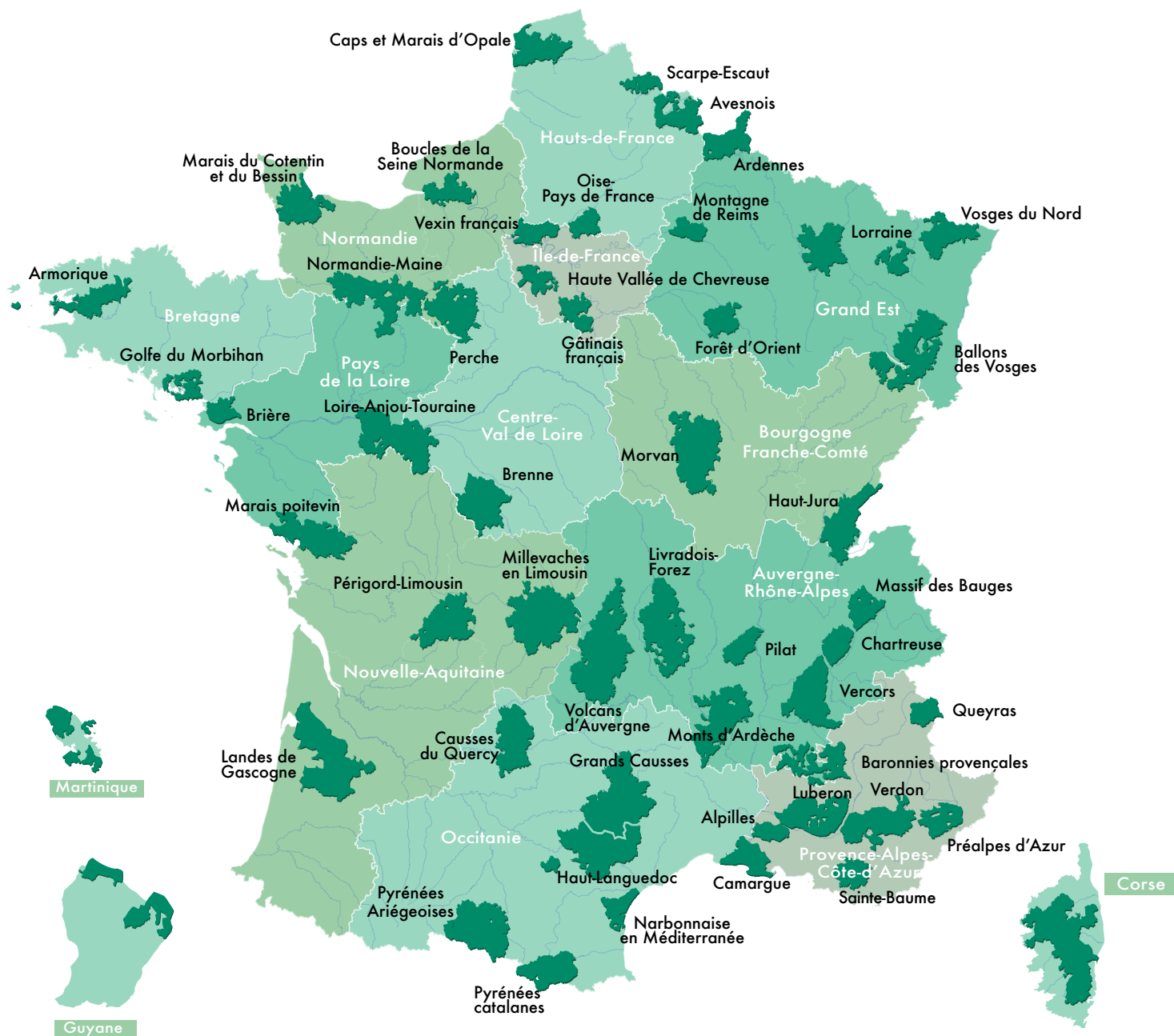
# ACTES

29 NOVEMBRE / 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2017  
COLLOQUE NATIONAL MULHOUSE



Une autre vie s'invente ici

# 52 Parcs naturels régionaux de France



Parcs  
naturels  
régionaux  
de France

# AVANT-PROPOS

Le lien entre les villes et les campagnes environnantes a longtemps été inhérent à un rapport de services, de production ou de négoce. Au cours des deux derniers siècles, les territoires urbains ont concentré la population, les services, l'offre commerciale ou culturelle... tandis que les territoires ruraux disposaient des ressources, de l'espace, de la nature. D'espaces de production industrielle ou agricole, les espaces ruraux sont devenus des lieux d'habitat, de ressourcement ou de loisir, soit par choix économique, soit par attachement, soit encore par recherche d'un cadre de vie plus agréable.

L'évolution de ces territoires est interdépendante. Les Parcs naturels régionaux l'ont bien compris, tissant dès leur origine un lien privilégié avec les territoires urbains limitrophes ou plus éloignés. Ils inventaient le concept de ville-porte, les échanges croisés, les projets communs, la gestion concertée d'espaces périphériques...

En 1967, c'est de la ville que certains Parcs naturels régionaux précurseurs tiraient la légitimité de leur action, « coupures vertes » ou « poumons verts » des grandes unités urbaines, espaces de « récréation » ou de « ressourcement » des populations.



Qu'en est-il aujourd'hui ? 50 ans après leur création, le réseau des Parcs s'est agrandi, leurs missions se sont diversifiées. La société a aussi évolué. Les territoires urbains sont malmenés par la crise économique et les préoccupations écologiques et climatiques : pollutions et santé, problèmes sociaux, lien à la nature distendu, raréfaction des ressources, manque d'espace...

À l'âge de la maturité, les Parcs, en lien avec les territoires urbains, se réinterrogent sur les défis qu'ils peuvent relever ensemble, les alternatives et solutions qu'ils proposent.

Ce colloque national, dans la dynamique du cinquantième anniversaire des Parcs naturels régionaux, propose un moment de réflexion pour explorer les nouveaux enjeux des relations entre Parcs et territoires urbains et construire des propositions qu'ils porteront lors de leur Congrès 2018.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, fort de ses liens avec la Ville et la Communauté d'agglomération de Mulhouse, nous permet de confronter réalités de terrain et ambitions.

## **Michaël Weber**

Président de la Fédération  
des Parcs naturels régionaux de France

**Ce colloque a été co-organisé par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.**

#### **Comité de pilotage**

animé par **Pierre Weick**, directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

**Parcs naturels régionaux :** Nicolas Antoine (Vercors), Olivier Claude (Ballons des Vosges), Laurence Dervaux (Boucles de la Seine normande), Patrick Deldon (Vercors), Jean-Luc Desbois (Massif des Bauges), Sandrine Gardet (Pilat), Anne Kleindienst (Ballons des Vosges).

**Fédération des Parcs naturels régionaux de France :** Stéphane Adam, Sylvie Gauchet, Thierry Mougey, Philippe Moutet, Nicolas Sanaa, Marie-Laure Thao.

#### **Remerciements**

Nos remerciements vont

**à la Ville et à l'Agglomération de Mulhouse** pour leur accueil ;

**et à l'ensemble des intervenants :** Max Barbier (Commissariat général à l'égalité des Territoires), Michel Bourguet (Mulhouse Alsace Agglomération), Jean-Baptiste Calvi (Saint-Etienne Métropole), Vincent Chassagne (Territoires Conseils CDC), Olivier Claude (Parc naturel régional des Ballons des Vosges), Laurence Dervaux (Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande), Jean-Luc Desbois (Parc naturel régional du Massif des Bauges), Philippe Gamen (Parc naturel régional du Massif des Bauges), Sandrine Gardet (Parc naturel régional du Pilat), Bernard Gerber (Région Grand Est), Jean-Marie Guillot (Agence savoyarde d'aménagement et développement et d'aide aux collectivités de Chambéry), Romain Lajarge (Université de Grenoble Alpes), Michèle Lutz (Ville de Mulhouse), André Micoud (CNRS), Jean-Luc Mignard (Communauté d'agglomération havraise), Frédéric Monin-Guénot (Parc naturel régional des Ballons des Vosges), Laurent Seguin (Parc naturel régional des Ballons des Vosges), François Tacquard (communauté de communes de Saint-Amarin), David Valence (Région Grand Est, Saint Dié des Vosges), Michael Weber (Fédération des Parcs naturels régionaux de France), Charles Zilliox (Fédération nationale des SCOT).

**Photographies :** Alice Hirtzlin, Fédération des Parcs naturels régionaux de France

**Réalisation des actes :** Sylvie Gauchet et Dominique Vespuce

**Coordination :** Anne Kleindienst et Sylvie Gauchet



# sommaire

## Avant-propos

Michaël Weber

## Plénières

### Construire un avenir commun

P3

**La reconfiguration des territoires,**  
de nouveaux enjeux pour les villes,  
les agglomérations et les Parcs  
naturels régionaux

P9

Romain Lajarge et André Micoud

## Tables rondes

**1<sup>ère</sup> table ronde :** Les villes portes  
en question

P13

**2<sup>ème</sup> table ronde :** Regard de  
partenaires : comment construire  
la réciprocité urbain-rural ?

P17

## Contributions des participants

Vincent Chassagne

**Le changement de paradigme :**  
Dépasser le clivage urbain – rural  
& Oser penser et agir de manière  
extra territoriale

P21

### Comment faire ?

Des pistes pour l'ingénierie  
& Des questions sur les contrats  
favorisant les coopérations

P23

## Sur le terrain

Frédéric Monin-Guenot

**Wesserling :** utopie ou vision  
d'avenir ?

P24

**Mulhouse diagonales :** réconciliation  
d'une ville avec l'eau

P25

## Annexes

**Atelier 1 :** Dépendances  
ou réciprocité

P26

**Atelier 2 :** Construire une attractivité  
complémentaire

P28

**Atelier 3 :** Les nouvelles  
proximités

P31

**Expressions des participants**

P34

**Liste de participants**

P39

**Repères**

P42

# Construire un avenir COMMUN

**Élus des villes et des Parcs s'accordent tous sur la nécessité de renforcer les liens entre ces deux milieux de vie afin de répondre aux nouvelles attentes de leurs habitants.**

*Hier, nous visitons le Parc de Wesserling près de Saint-Amarin (Haut-Rhin). Ce site illustre très bien les relations étroites et historiques entretenues entre cette vallée et la ville de Mulhouse. Cette problématique va être justement au cœur de cette séance de travail qui s'annonce dense et qui sera ensuite menée dans le réseau durant toute l'année jusqu'au congrès du réseau des Parcs, accueilli en octobre par le Parc naturel régional du Pilat. »*

**Laurent Seguin**, Président du Parc des Ballons des Vosges, chargé d'accueillir les participants, explique que cette réflexion n'est pas nouvelle au sein du réseau des Parcs mais qu'elle est actuellement davantage prégnante, des fractures étant constatées entre ces deux milieux de vie. « Nous devons établir une feuille de route et apporter des propositions très concrètes pour nous ouvrir davantage aux territoires voisins. »





## Le SRADDET du Grand-Est, une opportunité à saisir

**Bernard Gerber**, Vice-président de la commission environnement à la Région Grand-Est, s'interroge sur la distinction que beaucoup font entre l'Homme et la nature. « *Nous faisons partie de la nature. L'essor des villes ayant un impact évident sur l'environnement, il est aujourd'hui essentiel de tisser des liens de réciprocité entre ces deux milieux complémentaires.* » La nature s'affranchissant des frontières administratives, mener des actions cloisonnées n'a par exemple, à ses yeux, pas vraiment de sens. Bernard Gerber évoque le Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SradDET) lancé en février 2017 et qui s'inscrit pleinement dans cette vision transversale et co-construite avec tous les partenaires concernés.

« *La Loi NOTRe nous a également octroyé le rôle de chef de file dans les domaines de la biodiversité et de l'aménagement du territoire. Dans ce contexte, notre mission n'est pas de contraindre mais d'animer et de coordonner les actions menées, de travailler ensemble pour améliorer l'environnement et désenclaver les territoires ruraux.* »

Bernard Gerber explique que la Région Grand-Est n'a pas attendu le lancement du SradDET pour agir en faveur des territoires ruraux. En témoignent la signature en 2016 du Pacte pour la ruralité, la création de douze agences territoriales de proximité, le plan d'investissement pour déployer partout le très haut débit, l'appel à manifestation Trame verte et bleue ou encore le soutien régional apporté aux Parcs naturels régionaux d'un montant de cinq millions d'euros en 2017, renouvelé annuellement jusqu'en 2019.

## Renforcer les liens avec les Offices de tourisme

Les Offices de tourisme des villes entretiennent eux aussi des relations étroites avec les territoires ruraux environnants. Celui de Mulhouse, représenté par son président-délégué **Jean-Pierre Walter**, travaille par exemple sur la mise en place d'un réseau de greeters<sup>1</sup> au sein du Parc des Ballons des Vosges. Il envisage aussi la création d'un produit touristique qui inclut une journée en montagne. « *Nos métiers évoluent, confrontés à des grands opérateurs d'Internet qui ne mettent pas d'informations de qualité sur leurs sites. Nous vous invitons donc à travailler plus étroitement encore avec les Offices de tourisme de vos territoires afin qu'ils apportent aux visiteurs une information pertinente et au bon moment. Ne laissons pas s'ubériser la communication touristique.* »

<sup>1</sup> Les greeters (en français : hôtes) sont des habitants qui accueillent bénévolement des touristes afin de leur faire visiter leur quartier, leur village ou des sites qu'ils apprécient.

## Entre Mulhouse et les Parcs : un projet commun à construire

« Mulhouse est au centre de trois grands espaces naturels de haute qualité situés en Alsace, en Allemagne et en Suisse », poursuit **Michel Bourguet**, conseiller communautaire de Mulhouse–Alsace–Agglomération, et également délégué au sein du bureau du Parc des Ballons des Vosges. Les habitants de Mulhouse et des environs franchissant très souvent les frontières pour les loisirs, le travail ou des démarches, le Parc doit selon lui travailler sur les enjeux transfrontaliers, mais pas seulement. « Nous devons aussi permettre aux jeunes générations de mieux connaître les Parcs. La diversité de l'origine des habitants de Mulhouse – plus de 120 nationalités y sont représentées –, fait qu'ils sont moins attachés à la culture régionale et peu d'entre eux se rendent dans les Parcs. Nous devons donc reconstruire avec ces populations des relations de proximité avec les Parcs naturels régionaux. Ces derniers ne sont pas une nature sous cloche, mais des territoires vivants avec des productions de qualité comme le tissu. Cette production bénéficie aujourd'hui du label Alsace Terre textile, d'un pôle de compétitivité et d'une école d'ingénieurs textile. » Un Parc naturel régional représente à ses yeux un territoire d'excellence rurale à différents points de vue : alimentaire, artisanal ou encore pour les matières premières comme le bois ou le granite qui bénéficient désormais de la marque des Parcs. **Laurent Seguin**, président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, appuie également ces propos et précise comment, autour d'actions

portant sur l'eau, l'énergie, le tourisme ou encore le lien social, le Parc entretient des relations privilégiées avec Mulhouse. « Ces relations ont construit nos territoires. Nous faisons de même avec les sept villes et agglomérations portes du Parc. Il faut maintenant imaginer ensemble un avenir commun. »

## Des liens de réciprocité à renforcer à l'avenir

Après des décennies passées à asseoir la légitimité des Parcs, **Michaël Weber**, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux, pense qu'aujourd'hui ces derniers sont devenus incontournables dans le développement rural. Il s'agit maintenant d'engager une nouvelle étape, celle du renforcement et de l'expérimentation des liens entre les Parcs et les villes. « Ce n'est pas dans notre culture d'en rester à un constat de fracture. Une demande sociale émerge des ruraux et des urbains en quête d'une vie, d'une alimentation, d'un travail, d'un paysage ou encore d'une mobilité de qualité. Toutes ces questions doivent nous interroger sur l'organisation future de nos territoires. » Ce lien de réciprocité doit être, selon le président, enrichissant pour chacun des territoires. Cela ne peut se faire qu'avec une nouvelle forme de gouvernance et de fiscalité, une nouvelle démocratie participative. « Ces liens doivent faire en sorte qu'une ville qui réussit entraîne l'ensemble des territoires à proximité. »





# La reconfiguration des territoires

## De nouveaux enjeux pour les villes, les agglomérations et les Parcs naturels régionaux



**Créés au départ pour la récréation des citoyens, les Parcs ont entretenu avec les villes des relations qui ont évolué au fil du temps mais qui restent encore à définir. Explications...**

Les Parcs naturels régionaux ont été inventés sur des territoires qui, pour des raisons de relief, de climat ou d'éloignement, ne pouvaient pas répondre aux exigences de la modernisation agricole instaurée par les Lois Pisani de 1962 et 1964 destinées à nourrir les Français en quantité et à faible coût. C'est ainsi que dès leur naissance, les Parcs ont eu pour vocation la récréation des citoyens.

« La sociologie enseigne que les conditions de naissance des institutions, quoi qu'il en soit de leurs évolutions ultérieures, pèsent longtemps de manière souterraine sur leur devenir », commente **André Micoud**, sociologue au Centre national de la recherche scientifique. Les notions de tourisme rural, tourisme vert apparaissent d'ailleurs très vite au sein des Parcs. Le sociologue constate qu'au fur et à mesure de leur création, les Parcs se sont concentrés sur leurs territoires et sur la préservation et la mise en valeur de leurs patrimoines naturels et culturels. « *Les Maisons des Parcs qui fleurissent à cette époque attestent de cette orientation faite pour renforcer les sentiments d'identité et d'appartenance* ». En prenant soin des ressources dont ils héritent, les Parcs inventent le développement durable.

## Des frontières entre villes et campagnes de plus en plus floues...

André Micoud explique pour quelles raisons les Parcs auraient ensuite eu tendance à se replier sur leurs territoires et plus spécialement sur leurs dimensions naturelles : leurs qualificatifs « Parc » et « naturel », un décret de création qui insiste sur le caractère remarquable des patrimoines culturels et naturels à sauvegarder, une présence très organisée des représentants des sciences naturelles au sein de leurs conseils scientifiques ou encore une proportion importante d'agents formés aux sciences de l'environnement. Pendant ce temps, le reste de la société évolue à grand pas. Les modes de vie urbains et ruraux se rapprochent. Les citadins fuient les désagréments de la ville – pollutions, foncier cher, temps de transport prégnants... –, pour s'installer à la campagne. Des habitants - des jeunes notamment -, y créent leur activité professionnelle, des initiatives pour produire et consommer localement, des actions créatrices de lien social... Les campagnes sont devenues multiculturelles avec une grande variété de situations professionnelles, de plus en plus habitées par des personnes qui, pour la plupart, viennent de la ville ou y ont fait des études. André Micoud constate que « toutes ces tendances ont atténué la différence ville-campagne et en même temps, ont augmenté leur interdépendance, une intrication de plus en plus sensible. »

## ... mais des marges de progression indéniables...

Les Parcs ont-ils suivi ces évolutions ? « Sauf exception, les territoires urbains et les Parcs qui sont à leurs portes, entretiennent très peu de liens. Les villes portes qui visaient à opérer à un certain rapprochement ne sont-elles pas le plus souvent que des intitulés sans contenu ? », s'interroge le scientifique. D'un côté, il constate que les Parcs entretiennent des liens avec les villes surtout dans le cadre de démarches politiques ou administratives qui laissent peu de temps pour mener de vrais projets avec elles. De l'autre, il remarque que les villes sont souvent ignorantes de ce que font les Parcs et ne voient pas ce qu'ils pourraient leur apporter, « alors qu'elles sont de plus en plus sollicitées par leurs habitants qui demandent à ce qu'elles s'occupent davantage de la nature en ville. Les Parcs pourraient leur apporter leurs connaissances en matière de gestion du vivant ou toute initiative participative de connaissance des territoires. »

## ... malgré des freins à surmonter.

Quels sont les freins à ces rapprochements qui devraient pourtant naturellement naître ? André Micoud émet différentes hypothèses, à commencer par la récente réforme territoriale. « Ses normes n'ont de cesse d'indexer les compétences et les prérogatives des différentes collectivités chacune à leur territoire entendu stricto sensu. Avec par exemple, le refus systématique de l'État de financer des projets mixtes urbains-ruraux. » Administration de « missions », les Parcs apparaissent désormais comme des « Ovnis » dans le paysage institutionnel.

Autre hypothèse, dans ce contexte de transformation de l'organisation des territoires, les Parcs auraient-ils craint de perdre leur spécificité en s'alliant avec des forces diverses ? « J'ai pourtant envie de leur dire : ce que vous avez fait et ce que vous continuez à faire pour accompagner le changement des campagnes est en train de devenir le must dans les villes ! Vous avez beaucoup d'alliés urbains et votre réussite tient à votre habilité à avoir toujours su vous accommoder des changements. »

André Micoud pense aussi qu'il est possible que ce soient justement les spécificités des Parcs – ils sont exemplaires (dignes d'être imités), expérimentaux (ils peuvent prouver leur efficacité) et exceptionnels (libres parce qu'en décalage avec les normes usuelles) –, qui les distinguent voire les distancient des autres structures territoriales. Ils ont été les premiers pour de nombreuses préoccupations reconnues aujourd'hui comme une nécessité pour toute la société : développement durable, préservation de la biodiversité, démocratie participative, lien entre la santé et l'alimentation et l'environnement... « Il est urgent que les Parcs d'un côté et les territoires urbains qui les côtoient réfléchissent ensemble à ces questions communes, pour faire connaissance et s'enrichir réciproquement de leurs expériences. »

Le chercheur est convaincu que les urbains ont conservé avec la campagne des attaches – familiales le plus souvent –, qui pourraient être le support d'échanges réciproques et de rencontres enrichissantes. « Par contre, les nouvelles générations de citadins ignorent pratiquement tout du monde agricole ou alors, elles n'en gardent que l'image des agriculteurs pollueurs et dépendants des subventions. » Alors que ces derniers, fait remarquer le chercheur, sont nombreux à être endettés et n'en peuvent plus d'être ainsi méprisés. « L'avenir de la nature ne peut plus être l'apanage ni de ceux-là seuls qui la travaillent, ni de ceux qui ne veulent en préserver que les espèces remarquables puisque c'est toute la société qui entend bien s'en saisir. Il y a donc urgence à faire en sorte que ces deux mondes se rencontrent, se comprennent et agissent de concert. »



**Les frontières entre territoires ruraux et urbains sont devenues floues et la réorganisation territoriale a considérablement renforcé cette tendance. Romain Lajarge estime que l'expérience et l'organisation des Parcs peuvent être précieuses pour les territoires urbains et que ces deux milieux de vie peuvent mutuellement s'enrichir.**

**Romain Lajarge**, enseignant-chercheur en géographie, auteur d'une étude sur la valeur spécifique des Parcs pour la FPNRF dans le cadre des 50 ans l'affirme d'emblée : « *les Parcs sont urbains ! mais ils ne sont pas qu'urbains* ». Les différentes observations les concernant confirment qu'un quart des communes des Parcs sont urbaines et que 40% d'entre elles le sont « presque ». Pour le chercheur, cette configuration renforce la légitimité des Parcs à agir sur le lien urbain-rural, sur leurs interdépendances et sont représentatifs de la nécessité de les repenser ensemble. Lui aussi constate un rapprochement entre ces deux milieux aux frontières de plus en plus floues. Mais si l'urbanisation des campagnes est un phénomène connu et observé, ce qu'il nomme la « *ruralisation des villes* » l'est nettement moins. « *Il faudrait plus de travaux pour montrer que les villes sont en train de se penser comme en manque de quelque chose qui était autrefois de l'ordre du rural aussi bien sur un plan spatial que social et culturel.* »

Il évoque notamment les évolutions sur « *les manières d'habiter* » de plus en plus fragmentées des habitants et assumées comme telle, aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Les fonctions autrefois très marquées des différents lieux de vie urbains ou ruraux – logement, travail, espaces de loisirs... –, se mêlent désormais. Le chercheur explique que deux processus coexistent : d'une part, l'habitation devient de plus en plus un espace de travail, de loisirs, de rencontres quand bien même l'appétence des gens pour habiter « à la campagne » ne cesse pas de s'observer ; d'autre part, on recherche du ressourcement, du convivial et de l'espace disponible sur le lieu de travail et partout « en ville »...

Seulement, l'aménagement du territoire a jusqu'à présent été pensé en cloisonnant ces différentes catégories d'espaces en fonction de leurs usages, l'urbain étant ce qui n'était pas le rural et vice-versa. Ce qui s'avère aujourd'hui de plus en plus souvent dépassé.

## Créer des « communs » avec les villes

Cette évolution pose, selon Romain Lajarge, trois grandes questions d'acteurs : qui possède les nouvelles solutions pour saisir ces « communs » et les représenter ? Personne pour l'instant à ses yeux... Qui partage ou redistribue les accès à la nature, telle que souhaitée par les habitants, usagers et citoyens ? De moins en moins ceux qui en avaient la charge dans l'ancienne distribution des rôles et donc la nécessité de nouveaux acteurs organisés pour porter une « politique de l'habitabilité » se fait sentir. Qui sont les acteurs de la rencontre entre les Parcs et les villes ? À cette dernière question, il interroge plusieurs hypothèses : est-ce les habitants des Parcs d'aujourd'hui ou ceux de demain ? Est-ce les populations les plus démunies ? Les migrants en recherche de nature ? Les jeunes générations ?

La réorganisation récente des territoires bouleverse aussi les limites de ce que l'on considérait jusqu'à maintenant comme les périphéries des villes. Les communautés de communes s'agrandissant, elles s'urbanisent nécessairement. Et plus les métropoles vont grossir, plus elles vont intégrer des territoires ruraux. Ne doivent-elles pas alors et dès maintenant prendre davantage en compte les problématiques rurales ? Dans tous les cas, cette réorganisation

laisse place à l'expérimentation dans laquelle les Parcs peuvent et devraient s'inscrire. « *L'expérience des Parcs peut aider les villes à mener des actions dans les domaines social, solidaire et économique.* » Selon lui, il est aussi très intéressant pour les Parcs de rechercher de la légitimité en dehors de leurs périmètres, dans « l'extra-territorialité » qui manque tant à l'aménagement aujourd'hui. Pour cela, le chercheur leur propose de créer des « communs » avec les villes. Par exemple, dans le domaine de la mobilité, cela pourrait se traduire par un modèle qui mixe le privé (transport partagé) et le public (transport en commun, à la demande...). En outre, le transport est le sujet même qui ne peut pas se limiter à un périmètre géographique limité. « *Quand on commence une action, on ne sait pas où elle va s'arrêter.* » Romain Lajarge estime que les Parcs disposent d'une ingénierie hors pair pour ces sujets, même si, selon lui, elle devrait tendre à l'avenir vers davantage de transversalité. « La coopération entre villes et Parcs qui peut se traduire par des démarches contractuelles, est cruciale parce que les forces des uns viennent palier les faiblesses des autres. » Se compléter pour se conforter, échanger pour se développer, expérimenter pour gagner en efficacité est le pari avec lequel les Parcs ont été créés pour dépasser les oppositions abstraites entre villes et campagnes. Cinquante ans après, les Parcs semblent toujours prêts.

# Les villes portes en question



## Les Parcs, perçus parfois comme une charge par leurs voisins urbains, ont pourtant une vraie légitimité pour intervenir à leurs côtés. Témoignages...

L'intervention de **Philippe Gamen**, 1<sup>er</sup> Vice-président de la Fédération des Parcs naturels régionaux, Président du Parc naturel régional du Massif des Bauges, qui engage les réflexions de la première table ronde, a tout de suite fait écho à celles des deux chercheurs. « Avec la réforme des territoires, les agglomérations arrivent effectivement au cœur des Parcs. » Le Parc du Massif des Bauges dispose d'un périmètre bien délimité, son contour épousant celui du relief. « Nous travaillons depuis vingt ans avec les villes portes, pourtant il a fallu se réinterroger car, avec la réorganisation territoriale, nous ne sommes plus vraiment leur

*priorité.* » Dans un contexte de fusions qui leur ont été en partie imposées, les regroupements intercommunaux ont intégré des territoires ruraux inconnus pour eux, souvent perçus comme une charge. Ils ont par ailleurs récupéré des compétences auparavant exercées par défaut par les Parcs, comme par exemple le tourisme. « *Quel va être maintenant notre rôle ?* »

Les responsables du Parc ont alors pris l'option de réfléchir à la plus-value qu'ils pouvaient apporter aux agglomérations. Ils ont défini deux orientations : les aider à intégrer la valeur Parc dans leurs politiques et garantir la cohérence des politiques menées par les différentes collectivités qui interviennent sur le territoire. « *Nos domaines d'intervention concerneraient surtout des thématiques*

comme celles de l'agriculture, de la biodiversité, du tourisme ou de la culture », précise Philippe Gamen. « Nous leur avons également présenté l'ingénierie dont nous disposons et notre connaissance très fine du territoire aussi bien des milieux naturels que des acteurs socio-économiques. Nous avons aussi assuré des compétences orphelines que personne d'autres n'avait pris en charge. De même, avec la disparition de communautés de communes rurales et l'affaiblissement des aides de l'État et des Départements, les Parcs peuvent être un bon relais pour représenter les territoires ruraux et porter des projets très concrets, des investissements. Il faut rappeler que nous ne faisons pas seulement des études. » Et comme Annecy et Chambéry ont l'ambition de créer un pôle métropolitain, le Parc pourrait être le trait d'union entre ces deux villes qui ne se touchent pas.

Avec toutes ces actions, Philippe Gamen espère que ces agglomérations parviendront à comprendre l'importance et les enjeux portés par les Parcs. « Il faut déjà qu'elles ne nous oublient pas. Pour cela, il faut être très présents, se montrer, s'inviter aux réunions... C'est ce que nous avons fait et maintenant nous sommes naturellement intégrés dans les réflexions stratégiques d'Annecy par exemple. » Le Président pense qu'il ne faut pas hésiter un plus à rencontrer et à informer les habitants des villes portes, tant de fausses idées et contre-vérités sur les Parcs restent ancrées dans les esprits. « Par exemple, ils ne comprennent pas pourquoi il faut adhérer à un Parc, alors que leur commune est déjà dans l'agglomération. »



## Quelques données

La majorité des villes-portes des Parcs naturels régionaux sont situées en périphérie du territoire classé, même si un tiers d'entre elles sont plus éloignées. Ce sont principalement de petites villes et des villes moyennes : 87 % d'entre elles ont une population inférieure à 50 000 habitants.

150 villes portes sont réparties sur 42 Parcs naturels régionaux, en 2017.

Les cas de chevauchement territorial entre agglomérations et Parcs naturels régionaux sont de plus en plus importants en raison de l'accroissement de la taille des communautés d'agglomération ou des communautés urbaines. Dans ces situations, l'agglomération est la plupart du temps membre à part entière du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc.



## Un repositionnement des Parcs sur l'aménagement des territoires

Pour **David Valence**, maire de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié et Vice-président de la Région Grand-Est, les Parcs sont précieux pour faire se rencontrer des édiles qui n'ont pas l'habitude de se croiser ailleurs. « *Les Parcs dont le périmètre touche plusieurs Régions permettent à leurs élus de s'asseoir autour d'une même table. Aujourd'hui, nous sommes fortement questionnés par le déplacement de frontières des nouvelles Régions.* » Sur son territoire, des communes rurales ont fait le choix d'intégrer une agglomération, car leurs élus ont compris les interdépendances de plus en plus fortes qui existent entre les mondes rural et urbain. La campagne rentre dans les réflexions urbaines et inversement. « *Je crois aujourd'hui que les Parcs doivent se repositionner autour de la problématique de l'aménagement du territoire, notion délaissée depuis longtemps et qui était fortement centralisée dans les années 60. Aujourd'hui, il s'agit de repenser autrement les territoires, avec des liens et une réciprocité plus fortes entre les grandes villes, les villes moyennes et les campagnes. Les villes moyennes vivent des difficultés, les Parcs ont une place à prendre dans ce débat notamment en matière d'urbanisme et d'habitat.* »

David Valence prend l'exemple de la réflexion en cours avec le Parc des Ballons des Vosges, autour de la RD415 qui relie Saint-Dié-des-Vosges à la frontière franco-allemande. Indispensable, structurante et très fréquentée, elle cumule les inconvénients des territoires isolés et ceux des zones plus densément peuplées (paysages mités

par les zones commerciales peu valorisables en matière touristique...). Un PLUI en cours associe également un élu du Parc. « *La réflexion des Parcs sur la conciliation entre la vie des habitants et la préservation des paysages et des espaces naturels nous est très précieuse.* »

## La mobilité : une préoccupation prioritaire

Si les frontières entre villes et campagnes deviennent de plus en plus floues, c'est aussi parce que les déplacements de leurs habitants ont changé. « *Il est urgent de travailler la question des mobilités, sinon, les transports collectifs seront réservés aux territoires riches et denses et les autres territoires seront condamnés à l'usage de la voiture individuelle. Il faut se donner les moyens d'éviter cela par des politiques volontaristes qui associent différentes solutions : mobilité électrique, aires de covoiturage, système d'information multimodale, service de transport à la demande...* », propose Denis Valence. « *Les ruraux ne comprennent pas toujours non plus pourquoi ils ne peuvent pas se garer devant les magasins en ville.* » Les Parcs peuvent selon lui, aider les maires des villes à trouver des solutions pour faire évoluer ce type de pratiques et d'attentes. « *Il faut que les habitants se déplacent par choix, pas uniquement par obligation.* » Cela signifie déjà réduire certains déplacements. Denis Valence pense que cela peut se faire par le développement par exemple de la télémédecine, de la fibre optique ou encore des circuits courts alimentaires.





## Questions et réflexions de la salle

Vincent Chassagne, expert associé de Territoires conseils, un service de la Caisse des Dépôts, résume les réactions et questions des participants, qui lui sont parvenues durant les interventions, à propos du dialogue entre Parcs et agglomérations :

Y arrive-t-on réellement sachant qu'on ne peut occulter des rapports de force, des enjeux de pouvoirs et des blocages qui existent sur les territoires ?

Parvient-on à faire valoir une spécificité Parc quand tout le monde s'est aujourd'hui approprié les concepts de développement durable ?

L'entrée Parc est-elle encore pertinente pour mener des projets de territoire face à ceux des agglomérations ?

Ne faut-il pas changer de paradigme pour travailler ensemble sur ces questions de développement durable, de transition énergétique... ?

Ne faudrait-il pas travailler sur la constitution de Parcs naturels urbains ?

Peut-on encore défendre les intérêts des territoires ruraux dans le cadre de la loi NOTRe ?

Ne faut-il pas inventer des élus extra-territoriaux ?

Concernant les élus extra-territoriaux, le président précise qu'ils existent déjà : ce sont les élus des Parcs. Ils exercent généralement leur fonction en étant le plus à l'écoute possible de leur territoire et sans viser quelque enjeu de pouvoir. Michaël Weber tient à rappeler que les Parcs ont eu et conservent toujours un temps d'avance dans de nombreux domaines : nouvelle démocratie, nouveaux modes et organisation des transports... « *Nous ne faisons pas seulement de la protection de l'environnement et des patrimoines. Ce qui fait vivre les Parcs c'est le fait qu'ils considèrent ces patrimoines comme une richesse sur laquelle il faut travailler avec les autres et de façon transversale. Il s'agit de définir ensemble un autre projet de société en phase avec les évolutions et les attentes des habitants.* »

## Les Parcs, une réelle légitimité à réaffirmer

Témoignant de nouveau, **Laurent Seguin**, Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, rappelle de son côté que les villes se sont généralement implantées sur des sites faciles d'accès mais qu'elles ont toujours eu besoin des ressources des territoires environnants comme le bois ou la pierre. Les liens sont donc déjà anciens. « *Mais il ne faut pas oublier que ces territoires ruraux sont habités et que leurs populations ont elles aussi besoin d'une économie, de logements, de nourriture...* » Selon lui, les Parcs sont encore trop souvent perçus comme des territoires « sous cloche », alors qu'ils peuvent trouver une vraie leur légitimité auprès des villes à travers différents aspects :

- leur charte est le fruit d'une concertation de terrain ;
- ils innovent, expérimentent, se donnent le droit de se tromper – ce qui est impossible pour des collectivités –, et transmettent ce qu'ils réussissent ;
- ils traitent de dossiers interdépartementaux ou interrégionaux comme le Grand site du Ballon d'Alsace ;
- leurs décisions ne sont soumises à aucun enjeu de pouvoir, les élus des Parcs étant là pour agir en complémentarité ;
- les Parcs abordent toutes les questions au-delà d'étiquettes ou d'intérêts divergents...

**David Valence** souligne d'ailleurs que les enjeux de pouvoir sont parfois plus importants entre collectivités qu'entre élus territoriaux. « *Mais ne doutez pas de vous-mêmes. Les Parcs incarnent l'intelligence collective où se construit un dialogue entre des élus et des acteurs qui ne se parlent pas habituellement.* »

Depuis la réorganisation territoriale, cette quête de légitimité de la part des Parcs est devenue prégnante mais difficile à vivre au quotidien, comme en témoignent certains participants. **Pierre Hérisson**, Vice-président du Parc du Massif des Bauges explique ainsi que la moitié du futur grand Annecy se trouve sur le Parc. « *Et des élus urbains le découvrent seulement !* » Pour lui, pas d'alternatives, si les Parcs ne prouvent pas leur légitimité auprès des villes, ils disparaîtront.

## Définir ensemble un nouveau projet de société

Les Parcs naturels urbains ne sont pas une utopie pour **Michaël Weber**, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. C'est même une question qu'il lui tient particulièrement à cœur. « *L'expérimentation de Strasbourg me semble intéressante, car les Parcs en ville pourraient développer les produits locaux ou encore des actions d'éducation à l'environnement. De plus en plus de villes y réfléchissent et la Fédération se tient à leur disposition pour leur apporter son expertise.* »

Pour répondre aux inquiétudes exprimées à propos de la représentativité des communes rurales dans la réorganisation des territoires, il reste très confiant. Il estime qu'elles seront toujours indispensables pour conserver une proximité avec les habitants. Les mairies deviendront selon lui des espaces de services de proximité : services municipaux, épicerie de produits locaux, agence postale, relais Pôle emploi, MSA... « *La présence humaine et le représentativité politique des communes rurales ont un avenir.* »



# Regard de partenaires

## Comment construire la réciprocité urbain-rural ?

**Contrats de réciprocité, SCOT, Pays, lois montagne et biodiversité, contrat de coopération... les outils ne manquent pas pour soutenir le rapprochement entre les Parcs et les territoires urbains. Tour d'horizon...**

Pour **Max Barbier**, chargé de mission Ruralités au sein du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), les possibilités de travaux communs entre ville et campagne ne manquent pas. Il pense à la mobilité, à la culture, au développement économique et industriel et aussi à tout ce qui touche à la re-territorialisation de l'alimentation. « Il s'agit d'introduire dans les restaurants collectifs un pourcentage important de produits locaux et bio. Mais l'alimentation, ce n'est pas seulement se nourrir. Elle porte aussi une dimension sociale et éducative sur les

*conditions de production.* » Il poursuit aussi sur les matières premières locales comme le bois pour l'énergie et la construction. « Pour toutes ces raisons les milieux urbains vont devoir renforcer leurs relations de réciprocité avec les campagnes, même celles plus lointaines. » Selon le chargé de mission, l'enjeu aujourd'hui est de donner une visibilité à tous ces projets menés sur les territoires. Il évoque les contrats de réciprocité entre métropoles et territoires ruraux actuellement expérimentés et dont le principe est d'établir un programme d'actions communes, et évolutives si besoin, sur plusieurs années, financés dans le cadre d'outils déjà existants (contrats de ruralité...).





## Parcs et SCoT : des convergences enrichissantes pour les deux réseaux

Représentant le réseau des SCoT à l'échelle de la Région Auvergne – Rhône-Alpes, **Charles Zilliox**, est aussi maire d'une petite commune et vice-président du Parc naturel régional du Pilat. Il témoigne de la façon dont les Parcs et les SCoT ont appris à se connaître et à s'enrichir de leur expérience. « *Nous comptons de plus en plus de SCoT ruraux. Comme leurs financements et leurs moyens d'ingénierie sont limités, ils bénéficient du tutorat de SCoT plus anciens. Comme les Parcs, ce sont des lieux d'échange entre acteurs territoriaux peu habitués à se voir. Notre SCoT des Rives-du-Rhône met ainsi autour de la table des représentants de cinq départements situés de part et d'autre du Rhône. Ensemble, nous avons travaillé sur un schéma de secteur de sa rive droite. Le Parc contribuait au plan paysage et le SCoT s'occupait du schéma, davantage réglementaire.* » Grâce à cette collaboration, la réflexion a débuté sur les enjeux du paysage et de l'agriculture, avant même d'aborder les questions du développement urbain. Ce lien urbain/rural est si présent dans les SCoT que le réseau avait organisé des journées nationales de réflexion sur cette thématique en 2015 et 2016 ainsi qu'une étude sur les SCoT et les territoires, qui a notamment permis de révéler une très grande diversité de gouvernances.



### Quelques questions de la salle collectées par Vincent Chassagne :

Connait-on des contrats de réciprocité qui fonctionnent et impliquent des Parcs ?

À propos de la reconnaissance des chartes des Parcs dans les actions des agglomérations (PLUI, SCoT...) sur des missions qui se ressemblent : arrive-t-on à constituer des binômes et plus entre les Parcs, les agences d'urbanisme, les services des agglomérations qui travaillent sur des problématiques communes ?

Que peuvent apporter les Parcs de différent aux villes moyennes, notamment celles qui sont en dehors de leur périmètre ?



En réponse à la première question, **Max Barbier** précise que sur les quatre contrats de réciprocité en projets, deux ont été signés : le premier entre Brest et le Pays Centre Ouest Bretagne, le second entre Toulouse et le Pays des Portes de Gascogne. Les autres n'ont pas abouti pour diverses raisons et notamment des soucis d'arbitrages politiques. Un intéressant travail a aussi été engagé entre Montpellier et une communauté de communes située dans un Parc.

Concernant la prise en compte des chartes dans les documents urbanistiques des agglomérations, **Charles Zilliox** reste prudent. « *Je pense qu'elles en ont connaissance, mais je ne suis pas certain qu'elles les prennent toujours en compte.* » Il signale néanmoins des collaborations croissantes entre des équipes de SCoT et d'autres intervenants des territoires, mais cela tient souvent à des histoires d'hommes. « *Je pense que tout cela progresse. On ne pourra pas faire autrement que de travailler ensemble. Je remarque que les jeunes élu(e)s y sont particulièrement sensibles.* »

**Michaël Weber** pense que c'est la méconnaissance des chartes qui explique qu'elles soient ignorées voire perçues comme une contrainte par des agglomérations. « *Les élus urbains ne savent pas qu'elle est le fruit d'une large concertation. Il faut donc prendre le temps d'expliquer leur processus d'élaboration et leurs atouts.* »

À propos des villes moyennes, le Président invite les Parcs à se mettre à leur écoute, prêts à leur apporter des propositions. « *Un lien existe toujours entre les ruraux et les habitants de ces villes, par attachement ou par obligation. Les Parcs doivent se situer comme partenaires pour répondre*

*à de nouvelles attentes en matière d'alimentation, de bien-être, de communication, de lien social... Nous sommes dans le même bateau.* »

## **Pays, loi Montagne, loi Biodiversité, contrat de coopération ... des pistes à creuser**

La parole donnée à la salle a permis de recueillir d'autres pistes possibles de rapprochement entre les Parcs et les villes.

**Stella Jelden**, chargée de mission au SGAR de la Région Grand-Est, témoigne de la volonté de l'État de remettre les Parcs au cœur de l'attractivité de la région qui souffre encore d'un déclin démographique. « Nous réfléchissons à une mise en cohérence des dispositifs de l'action publique déjà existants, y compris en inter-ministérielle, au service des territoires des Parcs. Nous espérons améliorer la lisibilité des chartes de Parcs et l'émergence de projet communaux et intercommunaux. »



**Pierre Weick**, directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ajoute : « La loi Montagne II spécifie bien que les Parcs sont reconnus comme territoires de liaison et de transition avec les vallées et les zones urbaines. Utilisons-la techniquement et politiquement. » Il signale aussi les possibilités offertes par la loi pour la reconquête de la biodiversité. « Les syndicats mixtes des Parcs sont reconnus comme des outils de mise en cohérence des politiques publiques sur leurs territoires en application de leurs chartes. »

La directrice du Pays Thur-Doller, **Sonia Lévêque** rappelle que les Pays portent aussi ces questions de lien entre la ville et la campagne notamment à travers leur implication dans les PETR et les SCoT.

Quant à **Alexandre Mignotte**, chargé de mission montagne et relation avec les Parcs à Grenoble Alpes Métropole, son poste est le fruit d'une fructueuse collaboration coopération entre ces deux structures. « Dans notre métropole, 35 des 49 communes sont situées en territoire de Parcs, 55 % du territoire est forestier et 89 % sont des espaces naturels, agricoles et forestiers. La métropole

de Grenoble est peut-être déjà un Parc naturel urbain ! » Il évoque les contrats de coopération comme outil possible de lien entre villes et Parcs, ainsi que le Programme d'investissements d'avenir (PAI) de l'État. Pour ce dernier, sa collectivité a cosigné sa candidature avec les Parcs. « Nous pensons en effet que nous avons un projet commun à construire pour les 30 à 50 ans à venir. Nous avons chacun une ingénierie et une capacité d'innovation complémentaires. Les outils existent, avec de la volonté politique, nous y arrivons. »

Président de Mulhouse Alsace agglomération, **Fabian Jordan**, qui conclut ces réflexions, symbolise très concrètement ce lien ville-campagne auquel il est attaché : il est aussi maire de Berrwiller, une des communes les plus petites et éloignées de l'agglomération.

*Tables rondes animées par Olivier Claude, directeur du Parc naturel régional des Ballons des Vosges*

*Synthèse réalisée par Lucile Vilboux, Acteur Rural, 61100 Saint-Paul*

# Le changement de paradigme

## Dépasser le clivage urbain – rural Penser, oser et agir de manière extra-territoriale

Vincent Chassagne, expert Territoires conseils – CDC

Plus de 60 contributions de la part des participants, ont porté aussi bien sur le changement de paradigme évoqué lors des interventions des universitaires en table ronde, que sur des potentiels et des idées pour les liens entre Parcs et Villes / Agglomérations.

On trouve l'expression d'inquiétudes légitimes face à ces changements et en même temps des encouragements et des suggestions pour le rôle des élus, et la place des communes et des habitants dans les réflexions et projets. Enfin la question de l'ingénierie des Parcs naturels régionaux et des agglomérations est évoquée, ainsi que divers partenariats possibles (Agences d'urbanisme, Universités..) et l'élargissement de la réflexion aux parcs naturels et parcs urbains. On évoque également le besoin d'outils et de cadres facilitant les coopérations.

### Changer de posture

Quelques écrits pointent à regret les résistances qui freinent les évolutions :

- Anciennes postures rigides urbaines et rurales (les PNR se positionnant en ruraux).
- Regards « has been » sur le rural, alors que les modes de vie et les demandes sociales sont proches.
- Pas assez d'observation des mouvements de population et des flux qui montrent bien les interdépendances.
- Représentations issues des structures urbaines et rurales alors que les habitants eux, ne se sentent pas si différents.
- « On a pourtant des élus qui ont souvent des parcours de vie urbains et ruraux ».



A contrario plusieurs prises de positions encouragent à tendre vers un changement de posture des Parcs :

- Le concept du label pourrait évoluer vers la prise en compte de chantiers ou « *actions thématiques exemplaires* », menées de manières extraterritoriales.
- Les PNR peuvent aider les intercommunalités à « penser leurs projets de territoire » et à les réaliser sur le champ du développement durable et du développement local.
- Ils peuvent aider les villes moyennes à « *se différencier de la trajectoire de concentration des métropoles* » pour trouver d'autres sources d'attractivité et de développement.

## Créer du lien

Des participants proposent de dépasser cette vision urbaine et rurale, pour faire bouger les lignes, repérer les « compétences à enjeux croisés » et trouver de nouvelles manières de gérer ces compétences ensemble. Ils parlent d'un nécessaire investissement positif dans l'inter connaissance et dans la création liens. On a même deux idées symboliques :

- La mise en place de responsabilités d'élus extraterritoriaux capables de piloter des actions transversales sur des « communs »
- Un protocole d'échange entre techniciens des Parcs et des Agglomérations (une sorte d'« *Erasmus des techniciens* » avec déplacements significatifs).

De nombreuses pistes de travail et de coopérations sont évoquées : L'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'eau, l'énergie, le bois, les circuits courts, le tourisme, la mobilité, le télé travail, l'éducation, l'appui aux petites communes et à la gestion des écosystèmes même hors périmètre PNR, des actions sociales et sportives, et plus largement des observations à valoriser et des expérimentations à mener en commun.

## Prendre en compte les inquiétudes soulevées

Sur cette idée de changement de paradigme, plusieurs questions ou inquiétudes sont exprimées pour les Parcs naturels régionaux, notamment sur les conséquences de la loi NOTRe :

- La réforme territoriale suit l'évolution des bassins de vie, les PNR ne risquent-ils pas d'être « écartelés » ? L'entrée territoire des PNR est-elle encore la bonne ?
- « L'indifférenciation urbain /rural » menace-t-elle les PNR dans leur forme actuelle ?
- Le label PNR permet-il encore une différenciation profitable aux espaces ruraux ?
- La réforme territoriale est une sorte de « constat désabusé d'un avenir rural passant par l'urbain ». Peut-on amender la Loi NOTRe ?
- Des afflux de touristes urbains de proximité ou une grande mixité sociale suscitée par l'urbain menaceraient-elle les Parcs ?



## Réfléchir aux rôles des communes dans la relation urbain rural

Des inquiétudes et des suggestions sont exprimées en faveur des communes : Il s'agit de ne pas les oublier à la faveur des nouvelles coopérations avec les intercommunalités. Si l'on partage avec le monde urbain, des objectifs de transition vers le développement durable, de nouvelles responsabilités sont envisageables pour les communes (devenir communes pilotes, investir pour l'énergie et la biodiversité, mobiliser les habitants dans le lien de proximité et dans des actions concrètes).

D'ailleurs, les PNR peuvent aussi apporter des services aux communes situées dans les agglomérations (hors périmètre PNR). Et au sein d'un éventuel contrat de coopération, une nouvelle représentation des communes pourrait être inventée pour l'instance de gouvernance politique et pour l'instance de pilotage du projet commun.

## Changer la manière d'associer et d'impliquer les habitants

Il est suggéré de travailler autrement avec les habitants à l'échelle inter-territoriale (avec des relais associatifs et communaux) sur des chantiers thématiques emblématiques comme l'alimentation, la mobilité, l'accès à la nature, la santé, l'énergie, les équipements... Sur de nombreux sujets, on peut viser l'implication habitante dans la réflexion et surtout dans l'action (ce qui peut concerner beaucoup plus de monde).

Il est soulevé plusieurs fois la question des jeunes : sont-ils concernés par la représentation des espaces urbains et ruraux ? Quelle signification sachant qu'ils font partie du « village monde » ? Le PNR est-il une réalité pour eux ? Comment redonner l'envie du rural et de la nature aux jeunes ? Plus largement comment favoriser les mobilités de proximité des jeunes urbains et ruraux ?

On cite aussi le rôle possible des établissements d'enseignement pour favoriser cette implication des jeunes dans la citoyenneté des territoires.

# Comment faire ?

## Des pistes pour l'ingénierie

### Des questions sur les contrats favorisant les coopérations

#### Des coopérations « en mode projet »

S'il est exprimé des inquiétudes sur le faible poids de l'ingénierie des Parcs naturels régionaux au regard de l'ingénierie des grandes intercommunalités (notamment urbaines), plusieurs interventions invitent à considérer cette question comme un levier fort :

- Faire reconnaître l'ingénierie des Parcs naturels régionaux
- Mutualiser sur des chantiers thématiques, inventer des réciprocity gagnant/gagnant
- S'appuyer sur les PNR pour mettre en place des managements d'équipe PNR et Intercommunalités en mode projet et des coopérations transversales (hors des spécialisations par compétences des intercommunalités)
- Travailler ensemble pour innover, expérimenter, animer le territoire
- Il est souligné le potentiel de mutualisation avec les équipes des agences d'urbanisme également.

#### Des contrats cadres pour coopérer

Faisant suite à l'intervention de M. Max Barbier sur les contrats de réciprocité, cette question est abordée et pointée comme une opportunité (inciter les grands partenaires à proposer des contrats cadres ou les inventer au cas par cas avec un appui institutionnel de type Etat, Région, Caisse des Dépôts, ADEME, afin de déclencher l'impulsion politique notamment).

Elle pose question également : Avons-nous des exemples (comme le contrat de réciprocité entre Brest Métropole et Centre Ouest Bretagne) ? Comment déclencher ?

Il est proposé d'associer les Parcs nationaux et les Parcs Urbains à la réflexion et de solliciter des universités pour accompagner et observer des expérimentations.



#### Pistes de chantier de réflexion

Travaux sur le sens des coopérations inter territoriales : Quelles finalités communes ? Un sens Transition énergétique et écologique ? Un sens développement durable ? Quels enjeux précis ? Quel avenir souhaité ? Quel Territoire désirable définit-on entre PNR et Villes Agglomérations ?

Comment créer du lien entre élus, services, habitants, acteurs et organisations ? Comment impliquer sur le fond et dans des projets précis liés à la transition vers le développement durable, les communes et les habitants ? quelles coopérations entre PNR et intercommunalités pour cela ?

Recherche d'expérience sur les Contrats de Réciprocité. Réflexion sur les grands chantiers thématiques potentiels pouvant donner lieu à inter territorialité.

Expérimentation réelle de type Contrat de réciprocité type entre PNR et agglomération

Recherche de données sur les coopérations en mode projet (des équipes, des élus, des acteurs économiques, des services, sur les formations d'appui, sur les évaluations)

# Wesserling, utopie ou vision d'avenir ?

Frédéric Monin-Guenot, architecte au Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Avant de rentrer dans le vif du sujet, une petite visite aux Jardins et Parc d'Activités de Wesserling plante le décor et permet aux participants de rencontrer un élu pas banal ! Focus sur l'ex-Manufacture Royale d'Impression sur Étoffes d'Husseren – Wesserling, et sur le Président de la Communauté de communes de Saint-Amarin, qui s'est engagé dans sa reconversion, François Tacquard, personnage haut en verbe et indissociable de l'avenir du site. Accueillis par un buffet réconfortant et une soupe fumante – le tout bio et de proximité bien sûr –, les participants ont tout d'abord pu entendre l'histoire des lieux et les grandes étapes de son évolution avant une exploration de terrain à la découverte des multiples facettes d'un lieu unique en son genre : à la fois site de loisirs, d'ani-

mation culturelle, de tourisme, également lieu de production, d'innovation, d'insertion...

Difficile de raconter en quelques lignes Wesserling : Manufacture Royale fondée à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle pour concurrencer les ateliers asiatiques des coûteuses « indiennes », étoffes alors tant prisées par une riche clientèle occidentale, privatisée au XIX<sup>ème</sup> siècle en plein essor industriel, lentement ruinée après-guerre par la crise du textile et les délocalisations (vers l'Asie...), reprise par la collectivité désireuse de valoriser ce noble, bien qu'éphémère, passé. Une saga sensationnelle et pourtant pas si extraordinaire sauf par son débouché, car des Wesserling en puissance, le massif vosgien en révèle encore mais bien peu émerge...



## Quelles sont les clés du succès selon François Tacquard ?

1. Se battre continuellement contre les idées reçues et contre le fatalisme qui voudraient résumer ces lieux à être les témoins d'un échec et rappeler que l'émergence de sites industriels comme celui-ci ont représenté au contraire un courant essentiel dans l'Histoire, accompagnant en profondeur la transformation des territoires, des paysages et des sociétés...
2. Assumer les interdépendances existant avec les agglomérations proches, en l'occurrence ici Mulhouse et sa périphérie. Depuis sa création, Mulhouse a besoin de Wesserling et Wesserling de Mulhouse, autrefois pour la production, la commercialisation aujourd'hui pour la notoriété, la fréquentation et la mutualisation des moyens.

3. Apprendre à composer avec ce que l'on a et les moyens dont on dispose et entamer rapidement un cercle vertueux même s'il doit mettre plusieurs années car l'état d'abandon et la permanence du sentiment d'échec sont les pires ennemis de la reconversion. Le triptyque idéal selon François Tacquard : faire bien, beau et pas cher !



# Mulhouse diagonales, réconciliation d'une ville avec l'eau

Mulhouse est une ville d'eau : Mülhausen, littéralement les maisons du moulin, fondée sur l'Ill à proximité de sa confluence avec la Doller, a fait fortune grâce à l'eau comme le rappelle même son emblème, une roue à aubes. Pourtant, l'eau a aujourd'hui en grande partie disparu du paysage urbain quotidien des mulhousiens, ne se rappelant à leur souvenir que très ponctuellement et de façon parfois très anecdotique. La Ville de Mulhouse a engagé un vaste programme, qui s'étendra sur une décennie, pour corriger cela et redonner sa place qu'il mérite à élément liquide qui aura tant contribué au développement du territoire.

Quel lien avec le colloque me direz-vous qui porte sur les relations entre Parcs et villes? Mais d'où proviendrait selon vous cette eau ? Il nous semble donc parfaitement logique et naturel de clore cette session par une visite de lieux en devenir mulhousiens au fil de l'eau, en présence de Catherine Rapp et Michel Bourguet, élus à la Ville de Mulhouse, et Frédéric Monin-Guenot, architecte au Parc.

De la Gare centrale au Musée de l'Auto, balade sur les bords du canal et de l'Ill enneigés pour l'occasion, à la découverte de lieux atypiques parfois encore méconnus du public, entre autres :

- le quartier de la Fonderie, où une ancienne nef industrielle accueille aujourd'hui université et lieux d'exposition, et où les futurs lofts à la mode côtoieront le Village industriel ;
- les berges de l'Ill où se rencontrent campus, aires de jeux, plaine sportive, école d'art... Découverte d'une rivière canalisée et traversée par de multiples ponts : un lieu en ville mais loin du bruit, un autre point de vue en contrebas des quais ;
- les dessous d'une dalle, environ 800 mètres de déambulation en tunnel sur la berge brute empierrée, dans un silence confiné et une pénombre rayée des lumières provenant des multiples bouches de ventilation : bienvenue sous le marché du Canal Couvert, plus grand marché forain et alimentaire du Grand Est ;

- l'ancienne PUPA comme disent les mulhousiens, plus trivialement l'ancien service de la Propreté Urbaine et du Parc Automobile (en gros, le garage municipale et les ordures ménagères), destinée à laisser la place à un futur « Mulhouse Plage » permanent presque en face du Musée de l'Auto et à quelques centaines de mètres de la zone de confluence entre Ill et Doller, réserve biologique majeure en zone urbaine.

Michel Bourguet insiste bien sur le fait que la ressource en eau, autant dans sa quantité et sa qualité, a été et reste déterminante pour le développement et l'attractivité de la ville et de son agglomération. Et pourtant son contrôle lui échappe sur la majeure partie de son parcours, alors qui dépend de l'autre ?

Savez-vous pour quelle raison principale les familles Dollfus et Mieg ont choisi d'investir à Mulhouse vers 1800 ? Tout simplement parce que l'on y trouvait une eau très pure, en quantité et avec des qualités chimiques bien distinctes : l'eau de la Doller, arrivant des Vosges, granitique et donc basique, parfaite pour le nettoyage des fibres et l'eau de l'Ill arrivant du Jura alsacien, calcaire et donc acide, parfaite pour la fixation des teintures. Une belle intelligence des lieux au service du développement économique.

Oh, j'ai failli oublié : Dollfus et Mieg, cela ne vous dit peut-être rien, mais Dollfus-Mieg et Compagnie - DMC, les canevas, les tapitouf, le fil à broder... Ça y est, vous voyez ! Et tant qu'on y est, où DMC trouvait-elle l'énergie pour ses machines, selon vous : aux Houillères de Ronchamp dont elle était la principale cliente puis propriétaire. Ronchamp, Ronchamp, mais oui : la Chapelle, Le Corbusier, des houillères, un patrimoine XX<sup>ème</sup> siècle en cours de labellisation, une autre filature en cours de reconversion ! Mais c'est aussi dans le Parc des Ballons : décidément, tout est connecté ou quoi ?

# Atelier 1

## Dépendances ou réciprocité



De nombreux liens relient les territoires urbains et les territoires des Parcs naturels régionaux que ce soit en termes de ressources (eau, produits agricoles, biomasse...), de services (éducation, culture...), d'économie (bassin d'emploi, fiscalité locale) ou d'espaces (résidentiel, récréatif). L'atelier propose d'explorer la nature de ces relations sous deux angles : relations de dépendance ou de réciprocité ?

### À partir de ce constat, plusieurs questions sont posées :

- Comment s'organise la relation sur les interdépendances (gouvernance et lieux de décision, financement, plan d'actions) ?
- Quelles réponses les Parcs naturels régionaux, agglomérations ou villes proposent-ils aujourd'hui ? Qu'en est-il de la relation de proximité avec le citoyen ?
- Quelles sont les atouts et les leviers de chacun des

acteurs, les limites et les freins, pour engager une relation de réciprocité ?

- Quelles propositions permettent de s'affranchir des périmètres administratifs, des capacités ?
- Financières, des centres de décisions pour partager des objectifs (un projet), une ingénierie de proximité et des financements ?

### Questionnements et propositions de l'atelier 1

#### Approche utopique :

- Une posture : Volonté de faire ensemble, se fixer des règles, s'apporter réciproquement, rapports de respect et de confiance
- Faire vivre une gouvernance large et ouverte : inter-changer les « postes » d'élus ou de techniciens entre le rural et la ville, créer des espaces de coopération, une mixité (urbain-rural) politique et technique ...
- Choisir le périmètre du projet en s'affranchissant des limites administratives, des limites urbaines ou rurales se doter d'une instance de concertation, d'une gouvernance commune (ex : syndicats d'eau...)
- Management de projet avec plusieurs structures porteuses (ne pas créer de nouvelle structure porteuse)
- S'affranchir du « poids » financier ou juridique

#### Approche critique et freins :

- Les a priori des ruraux ou des urbains, la stigmatisation, la langage
- L'absence de projets, en rester à l'affichage
- Les concurrences territoriales, les rapports de pouvoir, les jeux d'acteurs, l'individualisme, le corporatisme
- Les distances géographiques et corollairement le besoin de proximité, la crainte de l'éloignement
  - géographique de la décision
- L'absence d'instance de gouvernance pour se connaître et échanger, l'absence de concertation entre élus et/ou techniciens
- Les différences de moyens et de compétences, les dépendances financières et l'absence d'autonomie
- Les limites administratives, les limites géographiques du Parc

- Les tailles critiques des petites villes et des bourgs ruraux, par exemple, souvent trop faibles pour mobiliser de l'ingénierie et des moyens dans un projet, pour faire vivre la relation

### Leviers et propositions :

#### Partir de projets concrets et tangibles :

- Faire converger les projets, se donner un cadre de travail co-construit
- Cibler des thèmes concrets : mobilité, forêt-bois, éducation, alimentation
- Se donner les moyens
- Connaître les limites de ce que l'on peut proposer et faire
- Reconnaître la complexité des projets pour la gérer

#### Gouvernance et pilotage :

- Se dire les choses, même lorsqu'elles fâchent
- Se donner du temps pour se connaître et pour discuter
- Faciliter l'initiative politique et technique, encourager les volontés locales : referendum d'initiative locale, tout en garantissant l'intérêt général
- Identifier des référents politiques et opérationnels dans les villes et dans les parcs

#### Construire du sens :

- Construire une histoire et une culture commune avec chacun (habitants, seniors, touristes, jeunes) : classes vertes et grises, erasmus des élus...
- Passer les projet au « tamis » des attentes des citoyens, de l'intérêt général et de la gestion d'un « bien commun »
- Partager la connaissance du territoire de l'action



#### Les outils :

- Outils numériques pour permettre une coopération horizontale
- Critères d'attribution des marchés pour favoriser le local
- Encourager le droit à l'expérimentation dans l'aménagement du territoire : s'affranchir des moyens pour se centrer sur la seule obligation de résultats (outils souples pour s'adapter aux spécificités)
- Créer des outils de solidarité financière

*Co-animation : Sandrine Gardet, directrice du Parc naturel régional du Pilat et Jean-Baptiste Calvi, Saint-Etienne métropole*

*Appui : Sylvie Gauchet, Philippe Moutet, Marie-Laure Thao, Fédération des Parcs naturels régionaux de France*



# Atelier 2

## Construire une attractivité complémentaire

Cet atelier propose d'explorer les atouts d'une attractivité commune aux territoires urbains et aux parcs naturels régionaux, de rechercher les axes de véritables complémentarités sur le plan économique, touristique ou social. Mobilité, énergie, ressourcement, alimentation, sports et loisirs, diversité culturelle...sont autant de pistes à explorer ensemble.

### Trois axes sont abordés :

- Perceptions et réalités de l'attractivité : Y-a-t-il de réelles différences de perception de l'attractivité territoriale entre un habitant rural et urbain ? Comment les critères d'attractivités du rural et de l'urbain vont-ils évoluer dans le futur ?
- Les politiques communes d'attractivité remettent partiellement en cause les logiques de spécialisation (La nature à sa place en ville aussi et l'économie à la campagne) :

Comment construit on une attractivité commune via les politiques, structures, EPCI et Parc ? Comment traiter la question des rapports de forces différentes (financière, ingénierie...) entre les structures de gestion des territoires ruraux et des villes ?

- Les forces et les excès des politiques d'attractivité (problème notamment de prélèvement des ressources) : La mise en place d'une politique concertée d'attractivité d'un territoire regroupant Parc et villes/agglo n'est-elle pas favorisée par l'existence d'une communauté d'intérêt vis-à-vis d'autres territoires qui sont en concurrence ? Comment les territoires classés Parc participent-ils à la reconnaissance de cette attractivité territoriale et sont garants d'une politique durable ?





## Questionnements et propositions de l'atelier 2

### Approche utopique :

- Décloisonner la connaissance des ressources et identification des besoins et potentiels (échelles différentes = gouvernance)
- Attractivité = Avoir une réelle identité partagée
- Une planification commune intégrant ce décloisonnement et l'identité
- Ouverture sur le développement durable et donc indirectement sur la transversalité
- Besoin de plus d'énergie, de moyens en ville qui permettrait d'augmenter un effet levier plus fort entre les thèmes, les idées, les projets et avec les gens
- Collectivité : ingénierie classique, profils standards alors que les Parcs ont des profils différents
- Intégration de publics différents (handicapés) au projet dès la conception
- Apporter une ouverture aux sujets : multithématiques, aux différents publics et à des financements nouveaux différents
- Renforcer la filière du producteur vers le consommateur dans la ville
- Maintenir la jeunesse dans l'espace rural par la mutualisation des ressources permettrait le déploiement des services dans la proximité et favoriser les échanges
- Meilleure reconnaissance mutuelle, mise en commun d'atouts (ex : culture et valorisation d'une offre commune vécue et réelle du territoire élargie)





- L'attractivité n'est que le résultat d'une ambition
- Plus fortes synergies entre production et consommation, meilleure gestion des équilibres de l'économie résidentielle
- L'équilibre, c'est la plus grande utopie
- Une image attractive du territoire dans ses composantes urbaines et rurales permettant de séduire et d'attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants
- Projet en commun à développer et communiquer dessus dépassant des idées reçues
- Construire ensemble ville et campagne un projet commun générerait de l'équité sociale et une reconnaissance du rôle des PNR au niveau des paysages et de l'appropriation du patrimoine naturel et culturel

### Approche critique et freins :

- Limite de l'acceptation par rapport à l'accueil de population et du développement
- Compréhension, connaissance entre habitants (limite de perception)
- Pas d'analyse réelle des attentes internes et extérieures
- Pas de connaissance des entreprises
- Effet des prix du foncier
- Perceptions différentes de l'urbain voyant le Parc comme l'espace « nature »
- Valorisation : pas toujours suffisamment valorisé
- Outils du Parc non mis en commun avec les villes portes qui cotisent (quels apports réels ?)
- Se rendre compte des plus value
- L'accessibilité, les jeux d'acteurs locaux ne facilitent pas la relation aggro-Parc
- Etre marginalisé dans des ensembles intercommunaux devenus plus vastes ⇒ besoin de pédagogie pour générer une volonté politique des agglos
- Des attentes mutuelles pas exprimées, pas entendues.
- Les objectifs des Parcs ne sont pas forcément ceux des agglos.
- Feeling humain : difficultés de communication
- Absence de médiateurs/facilitateurs
- Représentations fausses des uns par les autres
- Lourdeurs administratives des institutions (absence de souplesse)
- Discours victimaires des ruraux

### Leviers et propositions :

- Organiser une connaissance mutuelle Parc / acteurs : valoriser les atouts et faire connaître ces ressources identifiées
- Accompagner des entreprises par rapport à un positionnement « bien être » et en image (communication positive)
- Créer des lieux d'échange : partager des ressources financières et de l'ingénierie
- Projets de rénovation en matière de logements sociaux
- Plutôt que d'avoir une politique ville porte globales et d'intervenir au coup par coup sur chaque ville, contractualiser dès l'amont sur les axes et montants
- Concertation organisée par le Parc mais peut être aussi de manière spatialisée sur tel ou tel quartier : transfert d'expériences de proximité
- Transformation des acteurs en partenaires
- Partenariat public/privé sur des produits innovants (ex : destination touristique rural/urbain avec produits packagés marqués « Parc »)
- 1<sup>ère</sup> étape : création d'une même identité ou les 2 identités sont reconnues
- Bien distinguer les agglos qui sont vraiment parties prenantes de celles qui ne sont pas dans le périmètre des Parcs
- Travailler forcément ce qui se noue entre les espaces Parc et les agglos, villes moyennes même si ces dernières ne font pas partie du Parc
- Ne pas être dans une posture d'exigence de solidarité mais de force de proposition avec une place
- Tout le monde n'attend pas la même chose d'un territoire de Parc au même moment ⇒ identifier ces attentes à différents moments de la vie (ex : le besoin d'habitat n'est pas le même à chaque étape de la vie. Quels positionnement sociologique et générationnel des Parcs ?)
- Etre dans une logique de la demande et moins de l'offre
- Mieux identifier les nouveaux comportements des habitants, des jeunes, travailler la mobilité
- Les PNR doivent travailler avec des groupes de travail pluri-culturels et pluri-professionnels

*Co-animation : Jean-Luc Desbois, directeur du Parc naturel régional du Massif des Bauges et Jean-Marie Guillot, Agence Savoyarde d'Aménagement de Développement et d'aide aux collectivités de Chambéry (ASADAC)  
Appui : Stéphane Adam, France Drugmant, Alice Hirtzlin, Fédération des Parcs naturels régionaux de France*

# Atelier 3

## Les nouvelles proximités

La proximité c'est peut-être d'abord la connaissance de l'autre, de son voisin. Aujourd'hui les réseaux sociaux, l'organisation des déplacements, la rapidité de circulation de l'information,... nous donne l'impression d'une grande proximité. Impression ou réalité ? Atout ou inconvénient pour le rapprochement des habitants ?

Dans ce contexte posons-nous la question des nouvelles proximités à inventer, de celles à favoriser et de celles à ne pas oublier.

**Alors se pose toute une série de questions sur les souhaits des habitants et le rôle de chacun des espaces :**

- L'Internet fait passer la société d'une proximité géographique à une proximité numérique. Or la proximité n'est-elle pas d'abord l'échange humain, le lien social ?
- En quoi la campagne d'à côté peut-elle offrir un ressourcement et un dépaysement aux habitants des villes qui ont l'imager lointain?
- Se nourrir localement n'est-il pas l'occasion de mieux cultiver nos liens avec la campagne environnante ?





## Questionnements et propositions de l'atelier 3

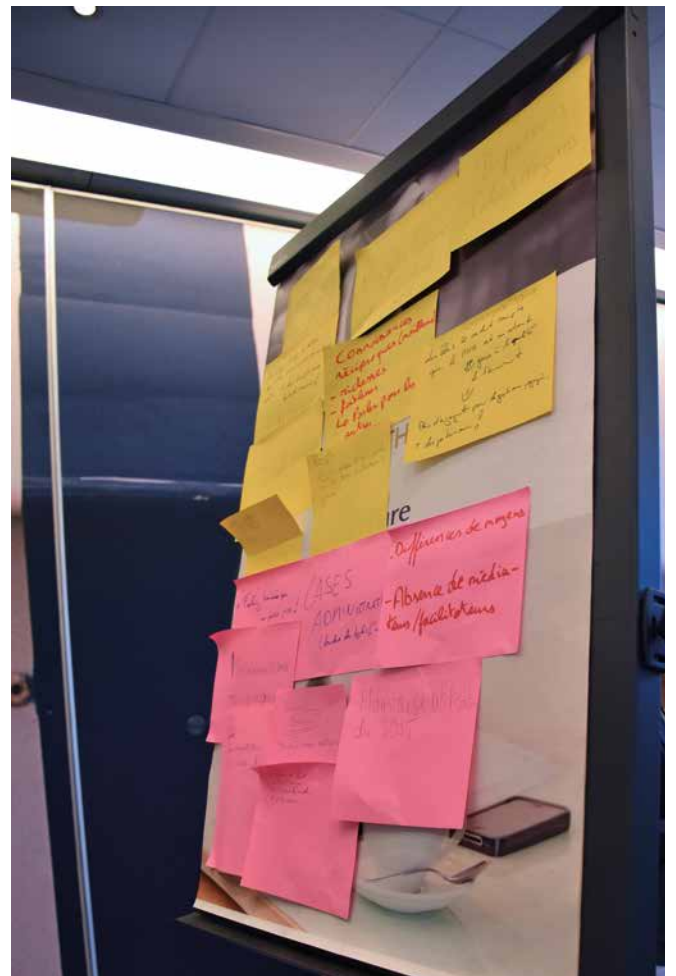
Internet crée des nouvelles proximités avec des voyages bon marché très loin et une proximité géographique moins présente au profit des réseaux.

### Approche utopique :

- L'internet en renfort du lien urbain-rural
- Comment internet donne-t-il du désir pour le réel ?
- Comment créer une rareté qui s'appuie sur le réel, et aussi, savoir se débrancher ?
- Avoir accès à internet et pour aller vers Garanti sans internet (pause numérique)
- Comment retrouver une vérité relationnelle ?

### Approche critique et freins :

- Virtualisation du territoire, tourisme exotique devenu risqué, danger du moyen-orient, les paradoxes des discours et des actes : les gens réclament de la nature mais ils consomment du bruit et de la ville.
- Recul par rapport à l'outil avec « C'était écrit sur internet. »
- Étonnement, pourquoi on parle d'internet ? On en a peur comme on a eu peur du téléphone autrefois.
- Est-ce que le débat existe vraiment ?
- Est-ce que ce sujet n'est pas un sujet d'arrière-garde ?
- Le sujet avance tout seul, faut-il d'ailleurs l'accompagner ?
- L'internet est adolescent,
- L'internet isole, fragmente, peut-il créer du lien social ?







### Leviers et propositions :

- L'ère du post-carbone est en route, pas besoin d'aller au bout du monde pour être dépaycé, ballades gratuite sur le Parc des Ballons des Vosges, avec utilisation de la page Facebook pour faire connaître le territoire aux habitants (y compris des villes de proximité).
- Dans les Parcs les hébergeurs ont besoin d'internet pour que le touriste puisse accepter de venir.
- La possibilité aussi de permettre aux personnes de télétravailler et éviter les mouvements de balancier
- Inculquer l'esprit critique aux enfants et qu'ils puissent se poser des questions.
- L'internet réseau qui relaie l'info des marchés et des événements culturels de la ville et de la campagne.
- Le goût du livre qui est d'abord un objet.
- L'internet peut-il être étendu dans un usage collectif ?
- Que faire d'un milliard d'euros pour internet pour le Grand Est pour le rural ? Faut-il le mettre entièrement ou utiliser autrement les crédits ?
- Un autre internet s'invente ici ?
- L'internet peut intégrer le renforcement du lien entre la ville et la campagne dès lors où il est possible de l'intégrer au débat politique et technique sur les façons intéressantes d'exploiter cet outil ?

*Co-animation : Laurence DERVAUX, directrice du parc naturel régional des Boucles de la Seine normande et Jean-Luc Mignard, communauté de l'agglomération Havraise (CODAH)*

*Appui : Thierry Mougey, Nicolas Sanaa, Pierre Weick, Fédération des Parcs naturels régionaux de France*

# Expression des participants

*Certains espaces ruraux ou péri-urbains présentent des enjeux forts en matière de restauration des fonctionnalités des écosystèmes (donc des services éco-systémiques), et de réappropriation de la nature.*

*C'est notamment le cas des milieux alluviaux rhénans.*

*Les PNR peuvent-ils voire doivent-ils adopter une démarche pro-active en faveur de la meilleure gestion de ces espaces, au-delà même de leurs périmètres ?*

*(Il n'y a pas des PNR partout !)*

*Comment s'appuyer sur les habitants dans l'élaboration d'une politique locale ?*

*On évoque la mobilité des ruraux vers leur(s) ville(s), mais comment amener les plus pauvres et les plus démunis des villes à découvrir les territoires ruraux et espaces de nature ?*

*Comment leur faciliter la mobilité vers ces espaces qu'ils ne connaissent pas, qui leur font peur parfois ?*

*Comment les rendre sensibles et leur donner l'envie de les découvrir ?*

*Question des villes-portes ou montagne bien cernée, ok. Mais quid de ces métropoles ou agglomérations dont les territoires incluent une forte proportion de communes petites, rurales, encore très agricoles, et qui en leur sein, peuvent trouver une bonne partie des solutions à leurs problèmes ?*

*Que leur apportent les Parcs ?*

*La dépendance financière est invoquée, ne fonctionne que du Parc qui ne lève pas l'impôt, à l'agglomération qui le fixe. Et se sera d'ailleurs de plus en plus le cas, avec les moyens des Régions en baisse, elles qui ne lèvent pas l'impôt non plus.*

*La banalisation des villes moyennes, en voulant copier les plus grosses agglomérations, les a fragilisées.*





*L'avenir des villes moyennes ne passe-t-il pas par une rupture, en s'affranchissant du modèle de l'agglomération et en essayant de copier les espaces ruraux organisés en PNR ? Il faut distinguer les relations entre structures administratives des villes et structures administratives des campagnes et les relations entre les territoires des villes et les territoires des campagnes.*

*Avons-nous des exemples de contrat de réciprocité conclu ? Les PNR n'ont pas accès aux contrats de ruralité.*

*Ne faudrait-il pas arrêter d'avoir un regard « has been » et « misérable » sur le rural ? Ça nous aiderait déjà ! Positons, il n'y a pas que des bouseux !*

*Et la vision des jeunes sur cette question urbain/Parc ? La différenciation urbain/rural/Parc a-t-elle pour eux une réalité ?*

*Est-ce que le label Parc permet encore une différenciation dans ces nouveaux rapports aux territoires urbains ? (et face au branding des métropoles...)*

*Quid des « valeurs Parcs » et des jeux de pouvoir politiques avec comme trait d'union les citoyens ?*

*La Loi « Notre » est-elle un atout pour les PNR ? Comment l'amender si le constat était négatif ?*

*Est-ce que finalement le rapprochement ville-campagne n'est déjà pas largement à l'œuvre au regard du renouvellement des représentants politiques qui ont eux-mêmes des parcours de vie en ville et à la campagne ?*

*Le territoire du PNR est-il en capacité d'accepter une mixité sociale et touristique ? Les élus et les habitants sont-ils ouverts à tous ? (démunis, migrants) ou comment éviter la gentrification ponctuelle (tourisme) ou temps long (habitants).*

*La réforme territoriale est une « reconnaissance » implicite mais « désabusée » que l'avenir du rural passe par l'urbain et peut être réciproquement.*

*Aujourd'hui c'est la loi qui décide des compétences et de répartitions*

*Demain le rapport ville-campagnes ne doit-il pas permettre de faire bouger les lignes ?*

*Il y a des compétences à partager au mieux. Aux collectivités à s'organiser ?*

*Les Parcs servent-ils réellement l'aménagement du territoire avec leurs chartes ? Ou est-ce d'autres docs de planification et collectivités ?*

*Peut-on penser « Erasmus » des techniciens ?*

*PNR > Agglo*

*Agglo > PNR*

*Comment intéresser les intercommunalités sans mettre en danger et démotiver la relation avec les communes ?*

*Peut-on imaginer des élus extra-territoriaux chargés des communs ville-campagne ?*

*L'indifférenciation urbain-rural en cours ou aboutie ne condamne-t-elle pas les PNR ? Au moins dans leur forme actuelle ?*

*Les Parcs sont-ils la bonne échelle de réponses aux besoins des habitants quand ils sont « écartelés » entre de multiples bassins de vie ?*

*La réforme territoriale suit l'évolution des bassins de vie qui explosent. Les Parcs, souvent périphériques, sont écartelées par des forces centrifuges.*

*Il faut arrêter de penser le territoire uniquement en stock (cela enferme et fragilise) mais également en flux (cela ouvre et renforce).*

*Dans l'assemblée d'aujourd'hui on entend des accents nostalgiques d'un espace rural qui n'existe plus qui serait composé d'un ensemble d'archipels communautaires (DATAR Territoire 2040).*

*Regardez les trajectoires démographiques (récentes) de vos territoires ! Elles interrogent sur l'attractivité des territoires.*

*Quel est le logiciel des jeunes quant à leur représentation d'habiter un espace ? Ils font partie du village monde et c'est eux qui feront la société de demain.*



*Dans un contexte de renforcement des compétences EPCI, les PNR ont-ils les moyens de porter un projet de territoire supra, chevauchant ? Doivent-ils le faire ?*

*L'entrée « cohérence géographique du territoire », portée, souhaitée par les PNR, est-elle la bonne pour porter un projet de territoire ?  
Ou plutôt celle du bassin de vie plus concret pour les habitants ? celle des EPCI ?*

*Un rôle nouveau pour les PNR. Pas le label territorial mais des actions extraterritoriales de développement durable, de lien urbain-rural. Changement de paradigme et évolution de réglementation nécessaire /charte qui devient secondaire.*

*L'histoire des Parcs correspond à l'ancien logiciel de l'aménagement du territoire qui le scindait en deux : le rural / l'urbain, avec des étanchéités fortes liées parfois à des postures « égocentriques » (ex : Pas de SCoT sur le périmètre du Parc parce que nous on a la charte !).*

*Si le Parc joue un rôle de trait d'union, a-t-il intérêt à se mettre en retrait de certaines questions (ex. tourisme) ? Alors que les PNR ont l'ingénierie porteur d'expérimentation, de propositions ...*

*Parcs et défis énergétiques dont les villes-portes, les aires urbaines peuvent être bénéficiaire.  
Compatibilité avec les valeurs Parcs.*

*Maintenir et préserver des valeurs du territoire des Parcs n'est-il pas incompatible avec une politique touristique en augmentation ?*

*Favoriser différents moyens de mobilités par les territoires pauvres et surtout penser gratuité des transports collectifs pour mieux les développer tant en diversité qu'en fréquence et fréquentation.*

*Quelles reconnaissances de l'ingénierie des Parcs ?  
Comment la faire connaître et reconnaître par les « Technos » des métropoles et agglomérations ?*

*On parle d'extra-territorialité. Pourquoi pas des PNR trans-frontaliers ?*

*Un nouveau modèle d'élu extraterritorial et transversal : le zilliox.*

*La notion triptyque PN/PNR/PNU doit prospérer pour valoriser les complémentarités et l'ingénierie. Mais alors que certains PN sont clairement péri-urbains (Calanques, Port-Cros) ou proches de métropoles (Mercantour), comment sont-ils associés à la réflexion en cours ?*

*Comment les PNR, avec leurs faibles moyens, peuvent-ils coordonner les politiques publiques des EPCI qui ont des moyens autres ?*

*Une ligne de la loi ou une réelle possibilité ?*

*Oui le Parc peut et doit représenter ces territoires et ces communes (racines essentielles de la vie locale) alors que la loi Nôtre déstructure tout.*

*Les Parcs naturels urbains peuvent être des outils de transmission des valeurs des PNR aux villes portes. Nous l'expérimentons depuis 2011 à Strasbourg, inspirés par les PNR. A développer encore ensemble ...*

*Les PNR ne peuvent-ils pas expérimenter une nouvelle forme de représentativité des petites communes dans les EPCI ?*

*Un intermédiaire organisé permettant de construire un positionnement et qui est officiellement intégré à la gouvernance EPCI ?*

*L'échelon communal a une pertinence certes vers notamment le 1<sup>er</sup> accueil de proximité, indispensable en matière de services à la population mais alors surtout pas à l'échelle trop petite comme présenté ce matin.*

*Nous devons nous Parcs, promouvoir l'idée que « nous sommes tissés des autres » et que ce tissage nous réunit avec les agglos et les villes moyennes ... Et doit réunir notre réflexion commune en la choisissant.*

*Aménager, c'est tisser demain.*

*Les Parcs et agglos ont à le faire ensemble.*

*On parle beaucoup du savoir-faire des Parcs, de leur ingénierie.*

*Quid de l'ingénierie existante dans les villes et agglomérations ?*

*Quelle réciprocité gagnant-gagnant en la matière ?*

*Comment faire en sorte que les besoins de la ville et sa vivacité ne fagocitent pas l'ingénierie PNR à son projet ?*

*Aménagement, urbanisme, habitat, mais également éducation, exemplarité, expérimentation, transmission font partie du rôle des Parcs vis à vis des villes et des agglomérations.*

*Beaucoup de citoyens n'en ont rien à faire de ces recompositions territoriales. Ce sont les élus et les fonctionnaires que cela perturbe et cela nuit aux projets. Il n'y a rien qui avance. Ces structures administratives vivent pour elles-mêmes. Il y a un repli sur soi. Vu d'un PNR (qui lui n'a pas bougé dans son périmètre), c'est très visible.*

*Importance des binômes PNR-Agences de l'urbanisme notamment pour la formation-information des agents des collectivités chargés de l'urbanisme pour la mise en œuvre des Trames vertes et bleues dans les SCoT, PLUi, PLU. (expérience en cours sur la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).*

*La loi « ALUR » en 2014 permet aux PNR d'intervenir pour la mise en œuvre des dispositions pertinentes des chartes dans les documents d'urbanisme.*

*Les PNR sont-ils reconnus autour des tables d'élaboration des SCoT, des PLUi et PLU ?*

*FNAU-FPNRF : Pistes de partenariat ?*

*Ancienne chargée de mission d'un PNR et aujourd'hui travaillant dans une agence d'urbanisme, je suis frappée par le parallélisme des missions et des approches : fédéralisme, réseau, transversalité des sujets, exploration et expérimentation ...*

*A ma connaissance, il n'y a pas de convention entre la FNAU et la FPNRF.*

*Une piste à explorer pour un rapprochement urbain/rural ?*

*Comment êtes-vous entendus ? Comment vous organisez-vous ?*

*Fixer ensemble les modes de fonctionnement nous sommes différents*

*nous décidons de contribuer ensemble chacun à son niveau c'est une volonté ; il y a un chemin*

*Alors facilitons les liens*

*S'investir pleinement au service de ces liens (du temps) et précisons nos missions différentes des compétences d'agglomération.*

*De bonnes idées : mobilités, alimentation, santé, énergies ... mais parfois voire souvent, des points de blocage, cristallisation sur les projets. (ex : énergie, santé, équipements, éolien)*

*Un travail de fond avec les habitants aussi, les usagers.*

*Analyse des pratiques à mener ?!*



*La place de l'Université des réciprocity.*

- *réalité : présence des CS du PNRBV, ateliers et recherches (stagiaires décentralisés dans les Parcs)*
- *nécessité : renforcer la valeur des territoires de PNR comme lieu de formation de recherche*
- *ambition : redonner envie de rural aux jeunes générations. Perception que ces territoires sont des territoires d'avenir.*

*Parfois, le problème est l'équipe technique des aggloms/ Communautés urbaines qui est habituée au fonctionnement en « case », combiné avec des « peurs » administratives hiérarchiques. Nous le Parc, on est plus souple.*

*Alors quels outils pour expliquer aux administratifs qu'on puisse travailler ensemble dans une manière opérationnelle.*

*Nous expérimentons aussi dans les villes. Les enseignants peuvent aussi servir aux PNR.*

*Exemple : la mobilité en frange de l'intercommunalité \_ pas assez de densité de population pour des transports en commun. Alors on expérimente le véhicule partagé.*

*Trouvons des moyens de lister les expérimentations réalisées dans les PNR et les villes/intercommunalités qui peuvent être partagées.*

*Les intercommunalités ont certes des compétences réglementaires mais ont aussi à construire des projets de territoire. Les PNR sont alors de formidables lieux pour les agglomérations pour comprendre comment les PNR s'y sont pris pour construire un projet de territoire, basé aussi sur du développement local.*

*Une question : pour initier sans compétence réglementaire, quels sont les leviers pour faire de l'intermédiation ?*

# Liste des participants

<b>Stéphane</b>	<b>ADAM</b>	Fédération des Parcs naturels régionaux de France
<b>Jacques</b>	<b>ADENOT</b>	Parc naturel régional du Vercors
<b>Valérie</b>	<b>ANTOINE</b>	Région Grand Est
<b>Nicolas</b>	<b>ANTOINE</b>	Parc naturel régional du Vercors
<b>Hubert</b>	<b>ARNOULD</b>	Mairie de la Bresse
<b>Damien</b>	<b>AUGIAS</b>	Caisse des dépôts et consignation
<b>Max</b>	<b>BARBIER</b>	CGET
<b>Bénédicte</b>	<b>BEAUX-FERRY</b>	Conseil départemental des Vosges
<b>Charlotte</b>	<b>BESOMBES</b>	Syndicat Mixte du Beaujolais
<b>Michel</b>	<b>BOURGUET</b>	Conseiller Communautaire
<b>Emmanuel</b>	<b>BRAUN</b>	
<b>Eric</b>	<b>BRUA</b>	Parc naturel régional des Vosges du Nord
<b>Maryvonne</b>	<b>BUCHERT</b>	Adjointe au Maire
<b>Cécile</b>	<b>CALIFANO-WALCH</b>	Agence d'urbanisme de la région mulhousienne
<b>Jean-Baptiste</b>	<b>CALVI</b>	Saint-Etienne Métropole
<b>Céline</b>	<b>CASTALDINI</b>	
<b>Marylène</b>	<b>CENDRE</b>	Office de tourisme intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges
<b>Vincent</b>	<b>CHASSAGNE</b>	Territoires Conseils - CDC
<b>Bernard</b>	<b>CHRISTOPHE</b>	Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
<b>Olivier</b>	<b>CLAUDE</b>	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
<b>Patrick</b>	<b>COHEN</b>	Parc naturel régional du Luberon
<b>Isabelle</b>	<b>COLIN</b>	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
<b>François</b>	<b>COLSON</b>	CORP/FPNRF
<b>Eszter</b>	<b>CZOBOR</b>	Parc naturel régional de Lorraine
<b>Nathalie</b>	<b>D' ACUNTO</b>	Parc naturel régional de Lorraine
<b>Patrick</b>	<b>DELDON</b>	Parc naturel régional du Vercors
<b>Laurence</b>	<b>DERVAUX</b>	Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
<b>Jean-Luc</b>	<b>DESBOIS</b>	Parc naturel régional du Massif des Bauges
<b>Christine</b>	<b>DHALENNE</b>	Conseillère Communautaire délégué
<b>Guillaume</b>	<b>DHERISSARD</b>	Sol et Civilisation, CORP / FPNRF
<b>Corinne</b>	<b>DI TRANI-ZIMMERMANN</b>	Parc zoologique et botanique de Mulhouse
<b>France</b>	<b>DRUGMANT</b>	Fédération des Parcs naturels régionaux de France
<b>Marie-France</b>	<b>EHRET</b>	Office de tourisme de Mulhouse
<b>Jean-Claude</b>	<b>EICHER</b>	Conseiller Communautaire délégué
<b>M.</b>	<b>FRAYSSINET</b>	Parc naturel régional du Luberon
<b>Elisabeth</b>	<b>GALLIEN</b>	Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
<b>Philippe</b>	<b>GAMEN</b>	Parc naturel régional du Massif des Bauges

<b>Sandrine</b>	<b>GARDET</b>	Parc naturel régional du Pilat
<b>Sylvie</b>	<b>GAUCHET</b>	Fédération des Parcs naturels régionaux de France
<b>Marie-Paule</b>	<b>GAY</b>	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
<b>Bernard</b>	<b>GERBER</b>	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
<b>Frédéric</b>	<b>GIRARD</b>	Région Auvergne Rhône-Alpes
<b>Marc</b>	<b>GIROUD</b>	Parc naturel régional du Vexin français
<b>Marion</b>	<b>GRANDMOUGIN</b>	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
<b>Alain</b>	<b>GRAPPE</b>	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
<b>Bernadette</b>	<b>GROFF</b>	Vice-Présidente M2A
<b>Sophie</b>	<b>GROSJEAN</b>	Communauté de Communes du Pays de Lure
<b>Pierre</b>	<b>GUEYDON</b>	Conseil Régional Paca
<b>Jean-Marie</b>	<b>GUILLOT</b>	
<b>Hamid</b>	<b>HAMLIL</b>	Grand Belfort
<b>Valérie</b>	<b>HEINRICH</b>	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
<b>Pierre</b>	<b>HERISSON</b>	Parc naturel régional du Massif des Bauges
<b>Alice</b>	<b>HIRTZLIN</b>	Fédération des Parcs naturels régionaux de France
<b>Olaf</b>	<b>HOLM</b>	Parc naturel régional de la Montagne de Reims
<b>Rita</b>	<b>JACOB-BAUER</b>	Parc naturel régional des Vosges du Nord
<b>Arnaud</b>	<b>JAMIN</b>	
<b>Stella</b>	<b>JELDEN</b>	SGARE Grand Est
<b>Pierre</b>	<b>JOCHEM</b>	ADT
<b>Mireille</b>	<b>JOLY</b>	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
<b>Fabian</b>	<b>JORDAN</b>	Président M2A
<b>Marjorie</b>	<b>JOUEN</b>	Conseillère Institut Jacques Delors
<b>Laurent</b>	<b>KAMMERER</b>	Club Alpin français Grand Est
<b>Anne</b>	<b>KLEINDIENST</b>	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
<b>Arthur</b>	<b>KLETTY</b>	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
<b>Romain</b>	<b>LAJARGE</b>	Professeur
<b>Patrick</b>	<b>LARGERON</b>	Parc naturel régional du Pilat
<b>Emmanuelle</b>	<b>LE-BRIS</b>	CGET
<b>Brice</b>	<b>LEFAUX</b>	
<b>Muriel</b>	<b>LEHERICY</b>	Parc naturel régional du Périgord-Limousin
<b>Laura</b>	<b>LEROGNON</b>	Association ETC...Terra
<b>Sonia</b>	<b>LEVEQUE</b>	Pays Thur Doller
<b>Isabelle</b>	<b>LIEGEON TOULZA</b>	OPQU
<b>Pierre</b>	<b>LOESENER</b>	Région Bourgogne – Franche Comté
<b>Michèle</b>	<b>LUTZ</b>	Maire de Mulhouse
<b>Bernard</b>	<b>MAETZ</b>	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
<b>Laurence</b>	<b>MALARET</b>	
<b>Sandrine</b>	<b>MARBACH</b>	
<b>Raymond</b>	<b>MARCHAL</b>	Mairie de La Bresse
<b>David</b>	<b>MARX</b>	ADEUS
<b>Thalie</b>	<b>MARX</b>	Eurométropole de Strasbourg
<b>André</b>	<b>MICOUD</b>	Sociologue au CNRS
<b>Jean-Louis</b>	<b>MIGNARD</b>	CODAH
<b>Alexandre</b>	<b>MIGNOTTE</b>	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
<b>Laurence</b>	<b>MIRE</b>	
<b>Frédéric</b>	<b>MONIN-GUENOT</b>	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
<b>Thierry</b>	<b>MOUGEY</b>	Fédération des Parcs naturels régionaux de France



<b>Philippe</b>	<b>MOUTET</b>	Fédération des Parcs naturels régionaux de France
<b>Michèle</b>	<b>PEREZ</b>	Parc naturel régional du Pilat
<b>Philippe</b>	<b>PERRIER-CORNET</b>	CORP / FPNRF
<b>Anne</b>	<b>PICARD-LEMOINE</b>	Région Grand Est
<b>Béatrice</b>	<b>PIPART</b>	Eurométropole de Strasbourg
<b>Didier</b>	<b>PORNET</b>	Grand Belfort
<b>Edouard</b>	<b>PROST</b>	Parc naturel régional du Haut-Jura
<b>Patricia</b>	<b>REMOND - REMONT</b>	Caisse des dépôts et consignations
<b>Odile</b>	<b>ROCHIGNEUX</b>	DREAL Grand Est
<b>Alban</b>	<b>RODRIGUEZ</b>	Maire de Saint-Dié-des-Vosges
<b>Hélène</b>	<b>ROUSSELLE</b>	
<b>Henri</b>	<b>SAINTIGNY</b>	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
<b>Nicolas</b>	<b>SANAA</b>	Fédération des Parcs
<b>Raymond</b>	<b>SCHIRMER</b>	Commune de Rammerstatt
<b>Laurent</b>	<b>SEGUIN</b>	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
<b>Michèle</b>	<b>STRIFFLER</b>	Vice-Présidente M2A
<b>Jean-François</b>	<b>TACARD</b>	Communauté des communes Wesserling
<b>Marie-Laure</b>	<b>THAO</b>	Fédération des Parcs naturels régionaux de France
<b>Olivier</b>	<b>THIL</b>	PNR des Ballons des Vosges
<b>Corinne</b>	<b>TOMCZAK</b>	Parc naturel régional Scarpe-Escaut
<b>David</b>	<b>VALENCE</b>	Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
<b>Jean-Luc</b>	<b>VARIN</b>	Agence Traverse
<b>Marc</b>	<b>VERDIER</b>	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
<b>Maya</b>	<b>VITORGE</b>	Conseil Régional PACA
<b>Fabien</b>	<b>VOGELSPERGER</b>	Parc Régional Chasseral
<b>Jean-Pierre</b>	<b>WALTER</b>	Conseiller Communautaire délégué
<b>Michaël</b>	<b>WEBER</b>	Fédération des Parcs naturels régionaux de France
<b>Pierre</b>	<b>WEICK</b>	Fédération des Parcs naturels régionaux de France
<b>Jean-Michel</b>	<b>ZABIEGALA</b>	Agence Française de développement
<b>Charles</b>	<b>ZILLIOX</b>	Parc naturel régional du Pilat

ANNEXES •

# Repères

- 1999** : La relation urbain-rural dans les Parcs. Actes des Journées nationales des Parcs naturels régionaux. *Corte, FPNRF.*
- 2004** : Communautés d'agglomération et Parcs naturels régionaux. *Actes. Saint-Amand, FPNRF.*
- 2005** : Les nouvelles formes de lien urbain-rural : articuler les intercommunalités. *Actes. Saint-Liphard, FPNRF.*
- 2006** : Les relations du Parc naturel régional de Chartreuse avec les agglomérations. *Mairies Conseil.*
- 2008** : Les relations entre Parcs naturels régionaux et villes portes. *Etude. FPNRF.*
- 2017** : Valeurs spécifiques de l'action des Parcs naturels régionaux. *FPNRF, R. Lajarge*





Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani 75018 Paris

Tél. 01 44 90 86 20

info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

 [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

 Rejoignez-nous  
sur les réseaux sociaux



facebook.com/FederationPNR



twitter.com/federationpnr

Colloque organisé avec le soutien de



Parcs  
naturels  
régionaux  
de France



Parc  
naturel  
régional  
des Ballons  
des Vosges